

Table des matières

Avant-propos	1
--------------------	---

Partie 1 - Mieux déduire ses frais professionnels

I. Principes généraux

1. Nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle	5
2. Faits ou supportés pendant la période imposable	7
2.1. Dette ou perte comptabilisée	8
2.2. Dette ou perte liquide et certaine	9
3. En vue d'acquérir ou de conserver les revenus imposables	9
4. Être justifiés quant à leur réalité et leur montant	11
5. Détermination de certains frais professionnels de manière forfaitaire	11
6. Charge de la preuve	12
7. Frais qui dépassent de manière déraisonnable les besoins professionnels	12
8. Frais forfaitaires	13
9. Prise en charge directe ou amortissement	15

II. Frais déductibles

1. Immeuble	16
1.1. Acquisition ou construction	16
1.1.1. Principe	16
1.1.2. À quoi devez-vous être attentif ?	18
1.2. Location	21
1.2.1. Principe	21
1.2.2. À quoi devez-vous être attentif ?	21
1.3. Frais annexes	26
1.3.1. Principe	26
1.3.2. À quoi devez-vous être attentif ?	26
1.4. Affectation « mixte »	28
1.4.1. Principe	28
1.4.2. À quoi devez-vous être attentif ?	28
1.5. Aménagement d'un bureau	31
1.5.1. Principe	31
1.5.2. À quoi devez-vous être attentif ?	31

2. Véhicules	32
2.1. Camionnettes	32
2.1.1. Principe	32
2.1.2. À quoi devez-vous être attentif ?	32
2.2. Leasing de voitures	33
2.2.1. Principe	33
2.2.2. À quoi devez-vous être attentif ?	35
2.3. Motocyclettes	36
2.3.1. Principe	36
2.3.2. À quoi devez-vous être attentif ?	36
2.4. Voitures, voitures mixtes ou minibus	37
2.4.1. Principe	37
2.4.2. À quoi devez-vous être attentif ?	41
2.5. Usage « mixte »	42
2.6. Amendes de roulage	42
2.6.1. Principe	42
2.6.2. À quoi devez-vous être attentif ?	42
2.7. Parking	44
2.7.1. Principe	44
2.7.2. À quoi devez-vous être attentif ?	44
3. Publicité, démonstration et représentation	45
3.1. Principe	45
3.1.1. Frais de publicité et de démonstration	45
3.1.2. Frais de représentation	45
3.2. À quoi devez-vous être attentif ?	46
3.2.1. Frais de réception ou frais de publicité ?	46
3.2.2. Business seats	49
3.2.3. Cadeaux d'affaires ou articles publicitaires ?	50
4. Formation	50
4.1. Principe	50
4.2. À quoi devez-vous être attentif ?	51
4.2.1. Séminaires et colloques	51
4.2.2. Formation à l'étranger	51
4.2.3. Frais qui présentent un caractère déraisonnable	52
5. Vêtements	53
5.1. Principe	53
5.2. À quoi devez-vous être attentif ?	54
5.2.1. Vêtements de ville, de cérémonie ou de loisir admis ..	54
5.2.2. Vêtements adaptés aux conditions climatiques particulières	54
5.2.3. Équipement de protection des motocyclistes	55
5.2.4. Vêtements des mannequins	56
5.2.5. Prise en charge au profit des travailleurs	56
6. Voyages d'affaires	56
6.1. Principe	56
6.2. À quoi devez-vous être attentif ?	57
7. Risques de maladie ou d'accident	57
7.1. Principe	57
7.2. À quoi devez-vous être attentif ?	58

III. Anticipation de certaines dépenses professionnelles	
1. Provisions comptabilisées par les entreprises	60
1.1. Principe	60
1.2. À quoi devez-vous être attentif ?	61
1.2.1. Possibilités offertes aux commerçants uniquement	61
1.2.2. Relevé 204.3	61
1.2.3. Non-respect des dispositions	62
1.2.4. Pécule de vacances	62
2. Réductions de valeur sur créance commerciale	63
2.1. Principe	63
2.1.1. Réduction de valeur	64
2.1.2. Moins-value	65
2.2. À quoi devez-vous être attentif ?	65
2.2.1. Loi relative à la continuité des entreprises	65

Partie 2 - Mieux rémunérer ses travailleurs

I. Introduction

1. Notion d'avantage « en nature »	72
2. Notion d'avantage « de toute nature »	73
2.1. Lien de causalité	73
2.2. Évaluation	75
3. Avantages sociaux	76

II. Optimiser la rémunération des travailleurs

III. Avantages extralégaux déductibles ne constituant pas des rémunérations tant sur le plan fiscal que sur le plan de la sécurité sociale

1. Avantages non récurrents liés aux résultats	81
1.1. Législation fiscale	81
1.1.1. Dans le chef du travailleur	81
1.1.2. Dans le chef de l'employeur	82
1.2. Législation sociale	82
1.3. À quoi devez-vous être attentif ?	83
1.3.1. Travailleurs intérimaires	83
1.3.2. Octroi en nature	83
1.3.3. Remplacement de rémunérations	83
1.4. Intérêt	83
2. Cadeaux et chèques-cadeaux	84
2.1. Législation fiscale	84
2.1.1. Dans le chef du travailleur	84
2.1.2. Conditions	85
2.1.3. Dans le chef de l'employeur	85

2.2.	Législation sociale	85
2.3.	À quoi devez-vous être attentif ?	86
2.4.	Intérêt	86
3.	Fourniture à des conditions préférentielles de produits ou de services	86
3.1.	Législation fiscale	86
3.1.1.	Dans le chef du travailleur	86
3.1.2.	Dans le chef de l'employeur	87
3.2.	Législation sociale	87
3.3.	À quoi devez-vous être attentif ?	88
3.4.	Intérêt	88
4.	Plan PC privé	89
4.1.	Législation fiscale	89
4.1.1.	Dans le chef du travailleur	89
4.1.2.	Dans le chef de l'employeur	90
4.2.	Législation sociale	90
4.3.	À quoi devez-vous être attentif ?	91
4.4.	Intérêt	91
5.	Prime de mariage	92
5.1.	Législation fiscale	92
5.1.1.	Dans le chef du travailleur	92
5.1.2.	Dans le chef de l'employeur	92
5.2.	Législation sociale	92
5.3.	À quoi devez-vous être attentif ?	92
5.4.	Intérêt	93
6.	Remboursement de frais de déplacement du domicile au lieu de travail	93
6.1.	Législation fiscale	93
6.1.1.	Dans le chef du travailleur	93
6.1.2.	Dans le chef de l'employeur	94
6.2.	Législation sociale	94
6.3.	À quoi devez-vous être attentif ?	94
6.3.1.	Précompte professionnel	94
6.3.2.	Transfert du siège d'exploitation	94
6.4.	Intérêt	95
IV.	Avantages extralégaux non déductibles ne constituant pas des rémunérations tant sur le plan fiscal que sur le plan de la sécurité sociale	
1.	Chèques-repas	96
1.1.	Législation fiscale	96
1.1.1.	Dans le chef du travailleur	96
1.1.2.	Dans le chef de l'employeur	97
1.2.	Législation sociale	98
1.3.	À quoi devez-vous être attentif ?	98
1.4.	Intérêt	98

2. Chèques-sport/culture	100
2.1. Législation fiscale	100
2.1.1. Dans le chef du travailleur	100
2.1.2. Dans le chef de l'employeur	100
2.2. Législation sociale	101
2.3. À quoi devez-vous être attentif ?	101
2.4. Intérêt	102
3. Éco-chèques	103
3.1. Législation fiscale	103
3.1.1. Dans le chef du travailleur	103
3.1.2. Dans le chef de l'employeur	103
3.2. Législation sociale	104
3.3. À quoi devez-vous être attentif ?	104
3.3.1. Non-respect des conditions	104
3.3.2. Liste des produits et services à caractère écologique	104
3.4. Intérêt	107
4. Prime d'ancienneté	108
4.1. Législation fiscale	108
4.1.1. Dans le chef du travailleur	108
4.1.2. Dans le chef de l'employeur	109
4.2. Législation sociale	109
4.3. À quoi devez-vous être attentif ?	109
4.4. Intérêt	110
V. Avantages extralégaux évalués forfaitairement	
1. Fourniture gratuite de chauffage et d'électricité	111
1.1. Législation fiscale	111
1.1.1. Dans le chef du travailleur	111
1.1.2. Dans le chef de l'employeur	111
1.2. Législation sociale	112
1.3. À quoi devez-vous être attentif ?	112
1.4. Intérêt	113
2. Mise à disposition gratuite d'un GSM	113
2.1. Législation fiscale	113
2.1.1. Dans le chef du travailleur	113
2.1.2. Dans le chef de l'employeur	113
2.2. Législation sociale	113
2.3. Intérêt	114
3. Mise à disposition gratuite d'un immeuble	114
3.1. Législation fiscale	114
3.1.1. Dans le chef du travailleur	114
3.1.2. Dans le chef de l'employeur	115
3.2. Législation sociale	115
3.3. À quoi devez-vous être attentif ?	116
3.4. Intérêt	117

4. Mise à disposition gratuite d'un PC et/ou d'une connexion Internet	117
4.1. Législation fiscale	117
4.1.1. Dans le chef du travailleur	117
4.1.2. Dans le chef de l'employeur	118
4.2. Législation sociale	118
4.3. À quoi devez-vous être attentif ?	118
4.3.1. Composition de l'installation informatique	118
4.3.2. Télétravail	119
4.3.3. Précompte professionnel	121
4.4. Intérêt	121
5. Mise à disposition gratuite d'un véhicule	121
5.1. Législation fiscale	121
5.1.1. Dans le chef du travailleur	121
5.1.2. Dans le chef de l'employeur	126
5.2. Législation sociale	128
5.3. À quoi devez-vous être attentif ?	129
5.3.1. Véhicule utilitaire	129
5.3.2. Mise à disposition d'une carte carburant en absence d'une voiture	129
5.4. Intérêt	129

VI. Quid du conjoint aidant ?

1. Principe	132
1.1. Conjoint aidant sans statut social	132
1.2. Conjoint aidant avec statut social	133
2. À quoi devez-vous être attentif ?	133
2.1. Présomption légale au niveau social	133
2.2. Maxi-statut	133

Partie 3 - Mieux utiliser les incitants fiscaux

I. Introduction

II. Aides à l'emploi

1. Bonus de « démarrage » et de « stage » (tutorat)	138
1.1. Principe	138
1.2. À quoi devez-vous être attentif ?	139
1.3. Intérêt	140
2. Dispense de versement du précompte professionnel	140
2.1. Principe	140
2.1.1. Travail en équipe ou de nuit	140
2.1.2. Heures supplémentaires	142
2.1.3. Entreprises débutantes	145
2.1.4. Entreprises effectuant des investissements dans une « zone franche »	146

2.2.	À quoi devez-vous être attentif ?	147
2.2.1.	Travail en équipe ou de nuit	147
2.2.2.	Heures supplémentaires	148
2.2.3.	Entreprises débutantes	148
2.2.4.	Entreprises effectuant des investissements dans une « zone franche »	149
2.3.	Intérêt	150
3.	Bonus à l'emploi	150
3.1.	Principe	150
3.2.	À quoi devez-vous être attentif ?	151
4.	Exonération pour personnel supplémentaire avec bas salaire	151
4.1.	Principe	151
4.2.	À quoi devez-vous être attentif ?	152
4.2.1.	Documents	152
4.2.2.	Reprise de l'exonération	152
4.2.3.	Membre de la famille aidant	153
4.3.	Intérêt	154
III. Aides à l'investissement		
1.	Amortissements dégressifs	155
1.1.	Principe	155
1.1.1.	Amortissement linéaire	155
1.1.2.	Amortissement dégressif	155
1.1.3.	Choix entre amortissement linéaire et amortissement dégressif	156
1.2.	À quoi devez-vous être attentif ?	156
1.2.1.	Régime d'option	156
1.2.2.	Immobilisations exclues	157
1.2.3.	Frais accessoires	157
1.3.	Intérêt	157
2.	Crédit d'impôt « fonds propres »	159
2.1.	Principe	159
2.1.1.	Immobilisations visées	159
2.1.2.	Dettes visées	159
2.2.	À quoi devez-vous être attentif ?	160
2.2.1.	Documents	160
2.2.2.	Imputation limitée	160
2.3.	Intérêt	160
3.	Déduction pour investissement	163
3.1.	Principe	163
3.1.1.	DPI en une fois	164
3.1.2.	DPI étalée	164
3.1.3.	Choix entre la DPI en une fois et la DPI étalée	165
3.1.4.	Report	165
3.2.	À quoi devez-vous être attentif ?	166
3.2.1.	Documents probants	166
3.2.2.	Affectation mixte d'un immeuble bâti	167

3.2.3.	Sécurisation des locaux professionnels	168
3.2.4.	Investissements destinés à la sécurisation de l'information et des technologies de communication	168
3.2.5.	Base forfaitaire de taxation	169
3.2.6.	Aliénation du bien	169
3.2.7.	Investissements qui tendent à une utilisation plus rationnelle de l'énergie, à l'amélioration des processus industriels au point de vue énergétique et, plus spécialement, à la récupération d'énergie dans l'industrie	169
3.3.	Intérêt	171

IV. Aides en vue de la constitution d'une pension complémentaire

1.	Dépenses déductibles à titre de frais professionnels : la pension libre complémentaire pour indépendants (PLCI)	172
1.1.	Principe	172
1.2.	À quoi devez-vous être attentif ?	173
1.2.1.	Double économie : fiscale et sociale	173
1.2.2.	Cotisations sociales effectivement et entièrement payées	173
1.2.3.	Primes versées par l'INAMI	174
1.2.4.	Déduction l'année de départ à la retraite	174
1.2.5.	PLCI et règle des 80 %	174
1.2.6.	Cumul avec d'autres régimes de pension complémentaire	175
1.2.7.	Taxe annuelle sur les contrats d'assurance et sur les participations bénéficiaires	175
2.	Dépenses non déductibles à titre de frais professionnels, mais donnant droit à une réduction d'impôt	175
2.1.	Épargne-pension	175
2.1.1.	Conditions	176
2.1.2.	Limites	176
2.1.3.	Réduction d'impôt	177
2.2.	Assurance-vie individuelle	177
2.2.1.	Conditions	177
2.2.2.	Réduction d'impôt	178
2.2.3.	Limites	178
2.3.	Conséquences fiscales « à la sortie »	178
2.3.1.	Pension libre complémentaire pour indépendants	178
2.3.2.	Épargne-pension	179
2.3.3.	Assurance-vie	181

V. Réduction d'impôt en vue de l'encouragement du capital à risque

1. Tax shelter pour les entreprises débutantes	182
1.1. Principe	182
1.2. À quoi devez-vous être attentif ?	183
1.2.1. Dirigeant d'entreprise	183
1.2.2. Continuation d'une activité	184
1.2.3. Sociétés dont la souscription d'actions ou parts sont exclues de l'octroi de la réduction d'impôt	184
1.2.4. Reprise de la réduction d'impôt	185
1.2.5. Pas de cumul avec d'autres avantages fiscaux	185
1.2.6. Comment investir dans ces sociétés ?	185
1.2.7. Documents probants	185